



UNE DIRECTION DECONNECTÉE DES REALITÉS DE LA VIE

Une table ronde salariale s'est tenue lundi 07 juillet entre les organisations syndicales représentatives (CGT-UNSA-SUD-Rail, CFDT) et la direction de la SNCF.

Cette négociation a été l'occasion pour la Fédération CGT de porter de manière offensive les légitimes revendications exprimées par les cheminots. Après avoir ajourné unilatéralement la négociation prévue initialement le 16 juin dernier, la direction s'est contentée de rester dans la posture du refus, préférant détourner l'attention des cheminots sur d'autres formes de rémunération plus aléatoires pour éviter de traiter les vrais problèmes de fond.

Les dernières propositions de la direction lors de cette table ronde :

1 / Augmentation générale de 0,5 % au 1er juillet 2014 qui bénéficiera aussi aux cheminots contractuels.

Si l'on tient compte de l'évolution de l'inflation sur un an (+0,7%) ainsi que la hausse de (+0,2%) de la cotisation salariale due à la réforme des retraites de 2013, les cheminots auront perdu 0,4% de pouvoir d'achat sur 1 an.

2 / Revalorisation de la gratification de vacances de 50 euros au 1er juillet 2014.

Cette gratification compte pour le calcul de la retraite.

3 / Doublement de "La Prime"

Cet élément de rémunération aléatoire ne permet pas de rattraper la perte de pouvoir d'achat des cheminots. De plus, il reste un outil managérial d'intégration des cheminots à la politique de l'entreprise (suppressions d'emplois, pressions sur les salaires, détériorations des conditions de travail...).

4 / Alignement des allocations de déplacement sur le barème « cadre » au 1er octobre 2014.

Pour la CGT, ces allocations sont des éléments variables de solde et correspondent à des remboursements de frais induits par les déplacements professionnels. Elles ne sont en aucun cas assimilables à du salaire.

5 / L'allocation familiale supplémentaire sera versée aux cheminots contractuels.

La CGT a porté fortement cette exigence lors de la table ronde. Elle a été entendue.

6/ Ouverture prochaine de négociation pour un aménagement de la grille salariale

Création immédiate de la position D-2-19 et TA-13 (pour les agents de conduite).

Ce sont de vieilles revendications de la CGT. Cependant on peut s'interroger sur les raisons de sa tardive acceptation par la direction, si ce n'est pour habiller un pauvre accord salarial !!

Car cette mesure ne coûtera pas grand-chose à l'entreprise pendant au moins 5 ans, puisque les cheminots bénéficiant du complément de rémunération équivalent à la position D-2-19 et TA-13 seront éligibles à l'équivalent D-2-20 ou TA-14 dans 5 ans ! Quid également de la grille salariale avec la réforme.

Les revendications CGT :

- Elever le salaire minimum d'embauche à 1 700 €,
- Une augmentation immédiate de 6 %, comme première étape d'un plan de rattrapage du contentieux¹ salarial, y compris pour les personnels contractuels au RHO254,
- Une mesure de compensation de la retenue retraite de 0,2 % (mise en œuvre au 1^{er} janvier 2014),
- Une revalorisation des gratifications vacances et exploitation,
- Des mesures bas salaires « liquidables ²»,
- Un véritable 13^{ème} mois pour tous les cheminots,
- Des mesures pour corriger le creux de grille,
- Un groupe de travail sur les Eléments Variables de Solde,
- Concernant les retraités, le retour de la péréquation (la SNCF s'opposant au Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite en votant contre la délibération présentée par les représentants des Organisations Syndicales) et le bénéfice de certaines mesures liquidables prises de 2009 à 2011.

La table ronde salariale qui vient de se tenir est significative d'une conception fermée du dialogue social de la part de la direction de la SNCF. Celle-ci n'a pas daigné tenir compte de la situation salariale réellement vécue par les cheminots.

Les cheminots qui ont agi par la grève pendant plus de 10 jours, pour une autre réforme du système ferroviaire, exigeaient aussi des réponses sur les questions d'emplois, de conditions de travail et de salaire.

Force est de constater que même hors période de grève, la direction n'est pas prompte à négocier.

La CGT appelle les cheminot-e-s à rester informé-e-s durant l'été pour construire les mobilisations à venir.

Montreuil, le 08 juillet 2014

¹ Différence cumulée entre l'évolution de l'inflation et l'augmentation des salaires sur une période donnée.

² Qui compte pour le calcul de la pension de retraite.